

Indications relatives au rapport de Formation Pratique rédigé par le-la Praticien-ne Formateur-trice (PF)

Au terme de chaque période de Formation Pratique (FP1 et FP2 ¹), le-la PF rédige un rapport d'évaluation qui fournit à l'étudiant-e les indications lui permettant de se situer dans son processus de professionnalisation et de construction de son identité professionnelle. Il participe à l'évaluation **sommative** de la période. Il présente les aspects suivants :

- **En lien avec la 2^{ème} partie du Dossier « Contrat Pédagogique Tripartite » (DCPT 2^{ème} partie) :**
 - Le développement des compétences visées et des objectifs d'apprentissage réalisés, leur évaluation selon les critères et indicateurs prévus et leur mise en perspective avec les 3 axes de la formation pratique.
 - **Pour les étudiants en emploi** : les éléments significatifs suite à l'évaluation formative réalisée à la fin de la 1^{ère} et 3^{ème} année de formation (cf. Protocole d'évaluation formative) et, le cas échéant, les ajustements apportés au DCPT 2^o partie.
 - Le cadre de la formation pratique : prise en compte des demandes réciproques, planification, contenus, moyens et conditions de réalisation des rencontres de formation.

- **En lien avec le processus de formation de l'étudiant-e :**
 - L'engagement, l'implication, la posture éthique et réflexive de l'étudiant-e dans son processus de formation
 - Sa capacité à organiser son travail.
 - Les éléments inhérents à la relation pédagogique établie avec l'étudiant-e.
 - La relation de l'étudiant-e avec son environnement (bénéficiaires/usagers, équipe, hiérarchie, réseau, ...).

Le rapport du-de la PF **doit être muni de la signature de l'étudiant-e** attestant ainsi qu'il-elle a pris connaissance de son contenu.

Le rapport est à remettre au Répondant ou à la Répondante de Formation Pratique (RFP) lors du bilan sur le terrain.

¹ Pour les étudiants en emploi : 2^{ème} et 4^{ème} année de formation